

Le Maire du Bouchet-Mont-Charvin,

Vu le code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-2 ;

Vu la demande présentée par Monsieur et Madame DRION le 17 juin 2025 dans le cadre de travaux consistant en la réalisation d'une tranchée en vue de la préparation des travaux menés par la Régie d'Electricité de Thônes ;

Vu l'arrêté ARR_2025_029 du 17 juin 2025 ;

Considérant que les travaux réalisés par Monsieur DRION empiètent sur la voie de circulation, dénommée Route du Charvin et ce, entre les numéros 2326 et 2373 ;

Considérant que les travaux réalisés par Monsieur DRION durent jusqu'au mercredi 25 juin 18 h ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules entre le numéro 2326 et le numéro 2373 de la Route du Charvin jusqu'au mercredi 25 juin 2025 18h et ce, afin de sécuriser les travaux de Monsieur DRION et de veiller à la sécurité de l'ensemble des usagers ;

ARRETE:

Article 1 : La circulation s'effectuera de manière alternée jusqu'au mercredi 25 juin 18h entre les numéros 2326 et 2373 de la Route du Charvin ;

Article 2 : Le stationnement sera interdit jusqu'au mercredi 25 juin 18h entre les numéros 2326 et 2373 de la Route du Charvin ;

Article 3 : La vitesse sera limitée à 10 km/h et les dépassements seront interdits entre les numéros 2326 et 2373 de la Route du Charvin ;

Article 4 : Une signalisation permettant de maintenir au mieux une circulation par alternat sera mise en place par Monsieur DRION qui sera en possession du présent arrêté ;

Article 5 : Les véhicules des services publics, de secours et d'urgence ne sont pas concernés par les termes de l'article 2 du présent arrêté ;

Article 6 : Le présent arrêté sera porté à connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur le Major, Commandant de brigade de la Gendarmerie de Thônes ;
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur et Madame DRION Sébastien et Caroline.

Et affichée aux lieux habituels dans la commune.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,
Le mardi 24 juin 2025.

Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.

